



## DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

Commune de Fontenay le Vicomte

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 25 juin 2009

**Présents :** Mrs Jean-Luc GOUARIN, Patrick BALDY, Claude TETARD, Serge DUPONT, Patrick SERPETTE, Mlle Séverine MARCHE, Mrs Geoffroy d'AUMAËLE, Jean-Louis BLETEL, Mme Clotilde SMITH, M. Mustapha HOUACINE, Mme Christine ROCHELLE, M. Joël VIGNOT

**Absent :** M. Daniel VIGREUX

**Pouvoirs :** M. Thierry GAUTHIER donne pouvoir à M. Jean-Luc GOUARIN

**Secrétaire de séance :** M. Patrick BALDY

Monsieur Jean-Luc GOUARIN Maire en exercice ouvre la séance à 20h30

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de rajouter trois points à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal après avoir entendu l'argumentation de M. le Maire entérine ces 3 points supplémentaires.

Le dernier compte-rendu du conseil municipal, n'ayant fait aucune remarque, il est adopté à l'unanimité.

## Ordre du jour :

### **FINANCES**

#### **↳ – Demande de réserve parlementaire**

La commune envisage d'aménager une allée d'accès au cimetière dans le cadre d'aménagement pour les personnes handicapées. Sachant que la commune peut obtenir des subventions auprès de notre sénateur Serge DASSAULT, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise M. le Maire à demander des subventions dans le cadre des réserves parlementaires.

#### **↳ – Décision modificative** ( point rajouté)

Afin de réaliser des travaux non prévu au budget primitif, et d'honorer les factures si rapportant, une décision modificative doit être prise.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide cette décision modificative.

#### **↳ – Modification du calcul du quotient et des tarifs cantine et garderie** ( point rajouté)

Compte tenu du fait que le mode de calcul et les tarifs n'ont pas été réactualisés depuis le 31 mars 2006, le conseil municipal se devait de réétudier ce dossier. Les modifications apportées seront : calcul du quotient, Modification des règlements et tarifs.

Quotient : Revenu imposable brut / 12 mois / nombre de personnes vivant au foyer

REVENUS BRUTS en €		NOMBRE DE PERSONNES VIVANT DANS LE FOYER				
mensuel	annuel	2	3	4	5	6
1321	15852	661	440	330	264	220
1500	18000	750	500	375	300	250
2000	24000	1000	667	500	400	333
2500	30000	1250	833	625	500	417
2642	31604	1321	881	661	528	440
3000	36000	1500	1000	750	600	500
3500	42000	1750	1167	875	700	583
3666	44000	1833	1222	916	733	611
4000	48000	2000	1333	1000	800	667
4166	50000	2083	1388	1041	833	694
4500	54000	2250	1500	1125	900	750
5000	60000	2500	1667	1250	1000	833
5500	66000	2750	1833	1375	1100	917
6000	72000	3000	2000	1500	1200	1000
6500	78000	3250	2167	1625	1300	1083

Tarifs cantine et garderie :

<b>Tranches</b>	<b>Tarifs Cantine</b>	<b>Tarifs Garderie</b>
1	1.70 €	1.10 €
2	2.70 €	1.70 €
3	3.20 €	2.10 €
4	3.70 €	2.30 €
5	4.00 €	2.60 €
Extérieurs	4.50 €	3.00 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité  
Autorise monsieur le Maire à appliquer les nouveaux tarifs, à modifier le mode de calcul et les  
règlements à compter de la rentrée scolaire de septembre 2009.

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des élus qui se sont fortement impliqués dans ces travaux de  
recalcul de barèmes et de quotient familial.

## **URBANISME**

### **↳ – Rétrocession « rue et impasse du Clos Saint JEHAN »**

Vu la demande faite par l'association des copropriétaires du lotissement « impasse du Clos Saint  
Jehan » et « rue du Clos Saint Jehan », les contrôles réalisés, le conseil municipal après en avoir  
délibéré, à l'unanimité, autorise monsieur le Maire à signer les actes notariés si rapportant.

### **↳ – Déclassement d'une parcelle de terrain** ( point rajouté)

Pour faire suite à la délibération n° 2008/053, le conseil municipal décide de déclasser la partie en  
impasse de la rue de la nozole et de la céder en totalité aux riverains selon le découpage prévu. Le  
conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de déclasser cette parcelle de terrain.  
Cette parcelle est déclassée du domaine public communal en domaine privé communal.

## **PERSONNEL**

### **↳ – Effectif du personnel**

Evolution de la grille des effectifs de la filière administrative : du fait de l'obtention d'un changement  
de grade d'un agent, il est proposé au conseil municipal de créer un poste de rédacteur principal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide la création de ce poste.

L'ordre de jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 22 H 30.

## **Informations :**

- Les statistiques des communes (démographie, âge de la population, catégories socioprofessionnels) de l'INSEE seront consultables en ligne début juillet. Le « blongios nain » de juillet en délivrera le lien d'accès.
- Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation publique (bilan année 2008) est disponible en mairie.
- CCVE – le passage à la REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères) sur le territoire de la CCVE est repoussé à janvier 2011

Lors du Conseil Communautaire du 23 juin dernier, le conseil a décidé du passage à la REDEVANCE pour janvier 2011. L'argument sur ce décalage est la forte campagne d'information à mettre en place pour impliquer les populations sur ce changement majeur qui nous concerne tous. De plus des points de blocage, notamment sur les parts fixes et variables à instaurer et sur le ramassage des déchets verts sont encore à discuter.

- Depuis la mise en clairevoie et la pose de panneaux d'interdictions sur la protection visuelle des bornes d'apport volontaire en bas de la rue du Château, il est constaté qu'il y a moins de dépôts sauvages.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des arrêtés ont été pris pour délivrer à l'ensemble du personnel communal une prime IAT (technicité). Cette prime est révisable et attribuable ou non chaque année. Une prime de fin de mission pour le personnel de ménage et de cantine non titulaire concernant deux personnes a été également attribuées.

Le Maire,  
M. Jean-Luc GOUARIN

Le secrétaire de séance,  
Patrick BALDY